



PREAVIS MUNICIPAL NO 2017/10

BUDGET 2018

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2018, adopté par la Municipalité le 23 octobre 2017.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Considérations générales

Le budget de l'année 2018 présente un déficit de CHF 141'482.00. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation des charges de salaires. Les temps de travail de la secrétaire municipale, du boursier communal et préposé au contrôle des habitants depuis 2017 et par l'augmentation de population dont nous avons estimé un nombre de 550 habitants au 31 décembre 2017, contre 466 habitants à fin 2016

Nous avons tenu compte de ce chiffre de population dans le calcul des charges des différentes associations et aides diverses pour lesquelles nous contribuons.

Pour les rentrées fiscales, il est difficile d'estimer le juste produit de l'impôt sur le revenu et sur la fortune avec l'augmentation de population citée ci-dessus. Cette évolution aura également une incidence sur le point d'impôt, élément qui est pris en compte pour la facture sociale et la péréquation directe.

Nous aurons également un effet de hausse des charges dans le domaine de l'enseignement. Les coûts de l'ASIJ augmentant avec leurs nouvelles constructions, mais aussi avec l'augmentation de notre population et de nos enfants scolarisés.

Les investissements d'infrastructures consentis en 2016, 2017 et 2018 auront également une incidence sur nos amortissements et remboursements d'emprunts, contractés pour financer une part de ces dépenses, le solde étant financé par des reprises de réserves conduisant à une réduction importante de ces fonds.

Le plafond d'endettement de la commune pour cette législature a été fixé à CHF 6'000'000.00. L'endettement de la commune au 31 décembre 2016 s'élevait à CHF 2'657'000.00 (amortissements annuels de CHF 112'000.00).

Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2017 et 2018

1. Administration générale :

L'augmentation des charges prévue pour 2018 est principalement due à l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire municipale, de 70 % à 80 %. Les frais de réceptions et de manifestations comprennent la fête de l'Abbaye de la Paix de Vulliens, manifestation trisannuelle pendant laquelle la commune invite tous les nouveaux habitants arrivés depuis la dernière fête.



2. Finances :

Les rentrées fiscales seront en hausse, cependant, avec l'augmentation de population à venir. La prévision correcte est difficilement quantifiable avec précision. Ce chapitre contient également les charges et revenus provenant de la péréquation directe entre communes. L'augmentation de cette charge étant de CHF 33'332.00

3. Domaines et bâtiments :

La maison communale jouit encore d'un fonds de régulation des loyers dont le solde au 1^{er} janvier 2017 est de CHF 54'609.00. Ce montant ne peut être utilisé que pour des travaux d'amélioration profitant à tous les locataires. Tant que ce fonds existe, l'Etat garde un regard sur l'occupation des appartements. La Municipalité a donc décidé d'entreprendre des travaux sur ce bâtiment afin de se libérer du contrôle étatique.

Les aides fédérale et cantonale se sont terminées au 31 décembre 2016. Les loyers au bénéfice de ces aides ont été réadaptés à leur montant de base.

4. Travaux :

Suite aux travaux sur la route du village et la création des arrêts de bus, une augmentation des charges au compte « Routes », sous intérêts des emprunts et amortissements des investissements, est prise en compte, soit CHF 8'250.00 pour les intérêts et CHF 29'500.00 pour les amortissements.

Le centre de coûts ordures ménagères et déchets est directement impacté par l'augmentation de notre population. Les tarifs de la SATOM pour 2018 sont aussi en augmentation. Le tonnage de nos déchets sera plus élevé, conduisant à des charges plus importantes, mais également des recettes en hausse. Pour l'instant, le tarif de CHF 0.50 par kilo d'ordures ménagères, de CHF 30.00 par année et par résident et de CHF 60.00 par année et par entreprise, n'est pas réadapté. Ce centre de coût devant être financé, il sera nécessaire d'observer l'évolution de ce service et de procéder à des adaptations de tarif si nécessaire.

Pour le centre de coûts « égouts et épuration », l'augmentation de population génère des taxes uniques de raccordement à payer au SIEMV, qui seront compensés par l'encaissement des taxes. Le règlement actuel datant de 1989 n'étant plus adapté pour permettre un équilibre financier de ce chapitre, un nouveau règlement tenant compte du principe du pollueur payeur vous sera soumis en 2018.

5. Instruction publique et cultes :

Le budget est calculé en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les différentes voies et sur le nombre d'habitants. Pour information, le budget 2018 communiqué par l'ASIJ, tient compte de 466 habitants et 58 élèves.

6. Police :

Rien de particulier à signaler. Les chiffres prévisionnels sont transmis par le Canton. L'augmentation de la charge « réforme policière » s'élève à CHF 4'604.00 ; pour le SDIS Oron-Jorat et la PC Broye-Vully, le budget est calculé sur une population de 550 habitants.



7. Sécurité sociale :

La participation à l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) s'élève à CHF 95.50 par habitant. Celle de l'APERO (accueil petite enfance réseau d'Oron) reste à CHF 100.00 par habitant, à laquelle on ajoutera une participation spéciale de CHF 20.00 par habitant en 2018, allouée comme prêt unique pour éviter l'emprunt bancaire.

Quant à la facture sociale, cette dernière est arrêtée à 15.12 points d'impôts représentant pour notre Commune une dépense, sans les prélèvements conjoncturels, de CHF 214'894.00 (augmentation de CHF 19'454.00) et avec prélèvements conjoncturels d'un total CHF 293.587.00. Au niveau cantonal le montant total passe de 735 mio de CHF à 770,5 mio de CHF en augmentation de 4.83 %.

8. Service industriels :

L'autofinancement de ce service est tributaire des ventes d'eau et de l'entretien du réseau.

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau est entré en vigueur à fin 2016 avec une modification courant 2017.

Résultat

Les charges du budget 2018 s'élèvent à CHF 2'271'190.00, en augmentation de CHF 109'909.00, alors que les produits totalisent CHF 2'129'708.00, en augmentation de CHF 33'624.00.

Conclusion

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 7 décembre 2017,

- **vu le préavis n° 2017/10 de la Municipalité du 23 octobre 2017,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet,**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

décide :

d'approuver le budget communal pour 2018, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'271'190.00
- Revenus	CHF	2'129'708.00
- Excédent de dépenses présumé	CHF	141'482.00

Au Nom de la Municipalité
Le Syndic  Olivier Hähni
La Secrétaire  Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 23 octobre 2017